

Syndicalisme Le partage

LES SYNDICATS SONT IRREMPLAÇABLES. ENTRE LA QUASI-CLANDESTINITÉ DES ANNÉES CINQUANTE ET LE PARTENARIAT D'AUJOURD'HUI, ONT-ILS PERDU LE MODE D'EMPLOI DE L'ENGAGEMENT SOCIAL?

UNE ANALYSE DE JACQUES KEABLE

Tant pour la défense des intérêts de ses membres que pour la lutte en faveur d'un monde plus égalitaire, le syndicalisme demeure à ce jour irremplaçable. Il faut donc le défendre et le promouvoir et, dans ce dessein, sans malice, s'autoriser à le questionner. À cet égard, si la so-so-so-solidarité a un sens, elle ne peut faire l'économie du questionnement franc et honnête. Autrement, les mots

– et la solidarité elle-même! – ne sont que du vent. Cela dit, reste à le faire, comme me le propose *Recto Verso*: questionner le mouvement syndical des cinquante dernières années. En quelques pages et en... quelques jours! Un détail, quoi!

Depuis, sur ma table de travail, un tas de livres traitant de syndicalisme. Des notes griffonnées. Des phrases retranscrites d'une conversation avec une militante, un vieux syndiqué, un observateur... Puis dans ma tête, des souvenirs, quelques certitudes et beaucoup de questions: les syndicats ne vivent pas dans une bulle. Ils sont en interaction avec leur environnement, lui-même en évolution constante. D'où la nécessité, pour le mouvement syndical, de changer pour s'y ajuster et, pour l'analyste, d'en tenir compte.

Ce commentaire un peu désabusé d'un syndicaliste militant ne me quittera pas: «C'est comme si on avait perdu le mode d'emploi de l'action politique!» Même si, dit-il, certains syndicats et instances syndicales ont toujours l'esprit rebelle, le mouvement syndical, globalement, est plus près de

Jacques Keable, journaliste. Son dernier livre « La vraie vie : Ce que tout jeune devrait savoir sur le monde du travail et qu'on ne lui dit pas ! ».



21 avril 2001. Les centrales syndicales organisent la Marche des peuples des Amériques avec des ONG, des écologistes, la Fédération des femmes, le mouvement étudiant et des regroupements de citoyens. Quelque 50 000 personnes défilent dans les gaz, à distance du périmètre de sécurité.

l'employeur, sous les moqueries des autres centrales. Quelques années plus tard, elles adopteront des politiques du même type.

Avec la venue au pouvoir de René Lévesque (1976), et son «préjugé favorable aux travailleurs», une nouvelle lune de miel commence: la loi *anti-scabs* est votée et la formule Rand⁸ est rendue obligatoire dans toutes les conventions collectives. Mais la dure récession, au lendemain de la perte du référendum, marquera la fin temporaire du flirt. Dans le secteur public, les salaires seront coupés de 20% et la grogne montera. D'intensité variable, le rapport privilégié entre le PQ et le mouvement syndical se poursuivra jusqu'à ce jour, malgré les politiques néolibérales du parti.

Les années de plomb

Montée triomphale du néolibéralisme, mondialisation accélérée de l'économie et effondrement du communisme. Le monde du travail est durement frappé par la réorga-

nisation planétaire de l'économie: déplacement des usines vers le Tiers-Monde, où la main-d'œuvre est surexploitée; fusions d'entreprises géantes entraînant des pertes massives d'emplois, annoncées par blocs de 5000, 10 000, 20 000. La chose allait s'amplifier tout au long des années 1990.

Paniqués, des syndicats se replieront sur eux-mêmes. Le temps n'est plus à la fine bouche et à la revendication, mais au compromis et au pain quotidien. Certains, prudents, signeront des conventions collectives de longue durée. Jusqu'à dix ans! Du jamais vu. Des clauses dites «orphelines» sacrifient les jeunes à la sécurité des anciens. L'État n'est pas en reste: il verse

des millions de dollars à de riches entreprises étrangères pour les garder au Québec, même avec une main-d'œuvre réduite. Le cas de Kenworth est éloquent. Sans oublier GM... ►

quand, par malheur, «une union neutre»⁴ ose se pointer dans le décor!

De cette époque, Marcel Pepin⁵ dira que c'était «l'âge d'or du syndicalisme». Pas étonnant: les cibles offertes à tout militant audacieux étaient tellement larges qu'il fallait vraiment faire un *spécial* pour les rater!

Les années de feu

La Révolution dite tranquille (1960-1965): le syndicalisme cesse d'être *persona non grata* aux yeux de l'État. Les lois du travail changent: les employés des secteurs public et parapublic peuvent se syndiquer et faire grève. Phénomène unique: on fait la queue pour se syndiquer! Bref, tout le Québec redresse la tête.

Puis, une période de très forte turbulence (1966-1976), les grèves touchent les services publics: Hydro-Québec, le métro de Montréal, des hôpitaux... Une partie de la population trouve que trop, c'est trop!

Néanmoins, l'action syndicale se radicalise: en 1968, le président de la CSN, Marcel Pepin, ouvre le «Deuxième Front»: les syndiqués sont invités à déborder le cadre étroit de la convention collective et à s'engager dans l'action politique (non partisane), pour le mieux-être de l'ensemble de la classe ouvrière.

1970, la Crise d'octobre. Trudeau, «ce riche intellectuel désincarné et provocateur», riposte au FLQ en s'attaquant à tout ce qui bouge. Louis Laberge l'accuse de profiter des «circonstances pour nous fesser dessus!»⁶.

Il en faut plus pour freiner la marche syndicale. En 1972 éclate, spectaculairement, la grève générale du secteur public, organisée par le Front commun intersyndical. Emprisonnement de dizaines de militants, dont les présidents Yvon Charbonneau (CEQ), Louis Laberge (FTQ) et Marcel Pepin (CSN). Cette fois, le syndicalisme est blessé.

La CSN se fracture. Emportant avec eux une trentaine de milliers de syndiqués, les «trois D»⁷ fondent la Centrale des syndicats démocratiques, la CSD. C'est l'hémorragie: un total de 70 000 syndiqués CSN (30% des membres) désertent, estimant que la centrale est trop politisée et radicale. Ils veulent un syndicalisme plus terre-à-terre, plus soucieux des conventions collectives que d'action politique. La CSD prônera le partenariat et la concertation avec

Nov. 91
« Les mesures devant permettre de réinsérer les prestataires du revenu sur le marché du travail les confinent plutôt à un *cheap labor* odieux. Les participant-es à ces programmes ne sont pas protégé-es par les lois du travail parce que ce ne serait justement "pas des emplois"! »
– ABDELHAMID GMATI ET JEAN ROBITAILLE, *CHEAP LABOR AU PROGRAMME, VIE OUVRIÈRE, NOV.-DÉC. 1991.*

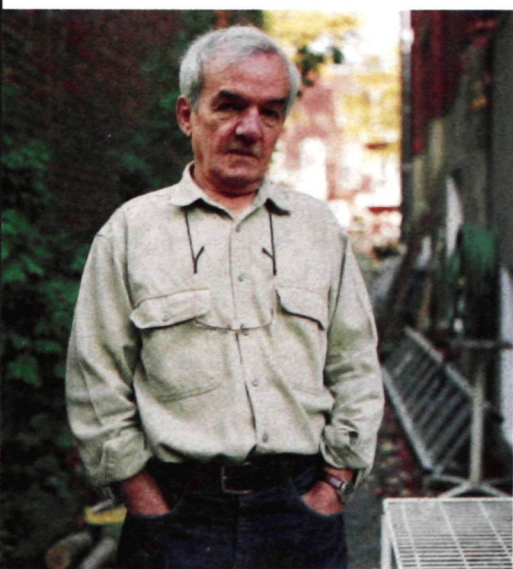


PHOTO BENOIT AQUIN POUR RECTO VERSO